

## Présentation du numéro

**Daniel Guy**

En 2003, Yves Palazzeschi soulignait dans l'éditorial du numéro 154 de la revue *Education permanente* qu'en trente-quatre ans d'existence, cette revue n'avait jamais traité de la formation syndicale. Pas plus d'ailleurs - notait-il - que les autres publications du champ. Tout au plus quelques articles avaient été livrés, çà et là. Il n'y avait pas d'ouvrages, seulement quelques chapitres... La formation syndicale a pourtant pesé dans l'histoire ; elle repose sur un droit et des institutions ; elle s'inscrit dans une fonction sociale précise : contribuer à la démocratie économique et sociale ; elle porte sur des quantitatifs impressionnants... Trois années se sont écoulées depuis ce constat. Pour l'essentiel, il reste d'actualité. Pourtant, le paysage éditorial n'est plus tout à fait le même. Dans une perspective socio-historique, Lucie TANGUY a consacré une recherche approfondie aux *Instituts du travail et à la formation syndicale à l'université de 1955 à jours*<sup>1</sup>. De leur côté, les *Cahiers du Centre Universitaire d'Education Permanente de Lille* ont programmé la publication des principales contributions à la journée d'étude sur la formation syndicale organisée le 03 mars 2006 par les étudiants du master professionnel « Ingénierie de la formation ».

Revue internationale dans le champ de l'éducation et de la formation, *Les Dossiers des sciences de l'éducation* veulent à leur tour - en partenariat avec le réseau national des instituts du travail et à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur création - contribuer à une meilleure connaissance de la formation syndicale, notamment universitaire.

Dans la tradition du fonctionnement des Instituts et dans le sillage du numéro 154 d'*Education permanente*, *Les Dossiers* rassemblent des contributions d'universitaires et des points de vue de responsables syndicaux fortement engagés dans la formation syndicale que ce soit à la tête des secteurs formation de leur confédération respective ou comme administrateurs des Instituts. C'est ainsi des sessions de formation organisées dans les instituts du travail : elles sont co-construites, souvent co-animées par un universitaire et un syndicaliste, animateur de session de formation ou spécialiste de la problématique étudiée. Chemin faisant, c'est donc ce même modèle que les acteurs des instituts du travail sont en train d'adopter pour leurs publications. Ce n'est pas qu'il soit

---

<sup>1</sup> Cf. note de lecture.

de tout repos. Loin s'en faut. Mais c'est un mode de fonctionnement robuste. Dès l'origine, il a permis de dépasser les méfiances réciproques entre, d'un côté, les universitaires au coeur de « l'idéologie bourgeoise » pour nombre de syndicalistes<sup>2</sup> et, de l'autre côté, les militants du mouvement ouvrier dont la doctrine et le sens de l'action n'avaient, pour nombre d'universitaires, guère à faire des précautions du discours savant. Modèle robuste encore puisqu'il a permis aux instituts de résister aux différentes crises qui n'ont pas manqué d'affecter une institution désormais cinquantenaire. Modèle efficace qui a accompagné l'effort de formation et de qualification des militants mené en interne par les confédérations et qui a permis au mouvement syndical de prendre toute sa place dans l'administration et la gestion des grands organismes paritaires qui ont profondément et durablement changé la vie de millions d'hommes et de femmes face à la maladie, la vieillesse, l'accident du travail ou encore le chômage.

C'est donc ce modèle que nous avons retenu en pariant sur l'entrelacs des discours, scientifique et politique, pour éclairer et questionner la formation syndicale universitaire. Ce numéro des *Dossiers des sciences de l'éducation* est l'occasion de revenir non seulement sur les enjeux du partenariat entre l'université et les organisations syndicales, mais aussi sur la spécificité des dispositifs développés, de leurs publics, de leurs conditions d'accès ou encore de leurs contenus et modalités pédagogiques... Mais, en filigrane de leur contribution, c'est la question du devenir des instituts du travail que posent les auteurs.

Les Instituts sont-ils dans la tourmente se demande d'emblée Fabienne Muller, directrice de l'Institut national du travail de Strasbourg et juriste à l'université Robert Schuman. Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que les universités sont en voie de rapprochement pour accroître leur visibilité internationale et se constituer en pôle d'excellence. Si tout a changé depuis la création des instituts, la formation syndicale reste, pour l'auteure, le coeur du métier des instituts et traduit leur spécificité inscrite dans une relation triangulaire incluant outre les instituts, l'université et les organisations syndicales. Interroger l'avenir des instituts, pour Fabienne Muller, c'est d'abord analyser les liens tissés entre ces trois pôles, les types de partenariat possibles et les potentiels qu'ils autorisent.

Dans un point de vue résolument tranché, Jean-Paul Jacquier, Président de l'Institut du travail de Toulouse poursuit la réflexion initiée par Fabienne Muller en s'interrogeant sur les stratégies d'adaptation des instituts confrontés aux évolutions qualitatives et

---

<sup>2</sup> Voir à ce propos la contribution de Jacques Thibault qui évoque les réticences de la Cgt au démarrage des instituts.

quantitatives de l'université et du syndicalisme. Pour cet ancien Secrétaire national de la Cfdt, c'est en intervenant dans les trois champs de l'activité universitaire que les Instituts du travail préserveront l'originalité de leur projet : 1 / la recherche pour développer un savoir sur ce que sont les militants syndicaux afin d'y adapter leurs formations ; 2 / la documentation pour faire place aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ; 3 / la formation en ouvrant celle-ci aux besoins individuels des militants. L'auteur tire ensuite les conséquences en matière de gouvernance des instituts de la stratégie d'adaptation qu'il défend.

Jacques Thibault pour *La formation syndicale Cgt* s'interroge à son tour sur le développement des instituts mais en retraçant au préalable la dynamique des relations entre la Cgt et les instituts du travail depuis un mariage de raison en 1955 quand la confédération accepta « en définitive » les « avances » de Marcel David<sup>3</sup> jusqu'à son implication, aujourd'hui active, dans un projet de développement des instituts. Ce projet est d'autant plus nécessaire pour ce dirigeant national de la formation syndicale que l'existant ne peut suffire, confronté aux besoins de compétences et de formation des militants. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de permettre le partage et le renouvellement des responsabilités. Dans ce contexte, les syndicats ont besoin de l'université. En retour, ils contribuent à son enracinement dans le corps social. Au-delà de cette nécessaire complémentarité, Les questions vives de la relation entre l'université et les organisations syndicales ne sont pas éludées. Comment, se demande Jacques Thibault, respecter les fondements et les valeurs laïques de service public de l'université en n'organisant, que de manière séparée, des formations réservées de plus aux trois seules confédérations qui, historiquement, sont engagées dans les instituts ?

Pour Jean Jayet et Benoît Robin du *Centre de Formation des Militants Syndicalistes* de la CGT-FO, l'un des éléments marquants de l'apport des Instituts du travail au développement de la formation syndicale, c'est l'approche pluridisciplinaire ou interdisciplinaire des sujets abordés. Les données disponibles pour leur organisation sont révélatrices du développement conséquent de la formation, notamment dans les instituts du travail. Cet essor est essentiel à l'organisation qu'il s'agisse de la communication efficace des messages et positions confédérales ou du développement des capacités d'analyse individuelles et collectives d'analyse des situations de travail. Pour les auteurs, cette croissance quantitative implique parallèlement un effort pédagogique qualitatif fondé, entre autres, sur le recours aux didactiques dont il est

---

<sup>3</sup> Juriste et Professeur des universités, Marcel David est le fondateur historique des Instituts du travail en France.

rarement fait état dans le domaine des formations syndicales. De même, regrettent-ils, que le nombre de recherches sur la formation des militants reste limité.

Nadia Jacoby et Jean-Marie Monnier de l'Institut des Sciences Sociales et du Travail de Sceaux, économistes à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, déplace le débat et nous entraînent au cœur de l'activité pédagogique des instituts en interrogeant les conditions de possibilité d'une formation syndicale à l'économie. De fait, si la valeur instrumentale du droit du travail comme outil de défense des salariés ou des sciences de l'éducation comme vecteurs de la transmission et de la construction de connaissances collectives ne fait aucun doute et situe clairement ces disciplines au sein des instituts du travail, le positionnement de l'économie est moins évident. En effet, les discours économiques courants apparaissent bien souvent comme des instruments de légitimation des politiques régressives menées à l'encontre du monde du travail. Afin d'éclairer le problème spécifique de la formation syndicale aux questions économiques, les auteurs soulignent les particularités du discours économique académique et dégagent la complémentarité des savoirs, académiques et syndicaux.

Manuela Grévy et Christophe Vigneau de l'Institut des Sciences Sociales et du Travail de Sceaux et juristes à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne situent les enjeux de la formation juridique au sein des instituts du travail après avoir rappelé la place croissante du droit dans l'action syndicale. Pour les auteurs, la formation juridique au sein des instituts du travail concentre toutes les bonnes raisons qui ont pu justifier, il y a plus d'un demi-siècle, la création de centres universitaires d'éducation ouvrière. Et aujourd'hui, peut-être plus que jamais, il est facile de mesurer l'importance des enjeux de la formation juridique dispensée aux militants syndicaux dans les instituts du travail. Ces enjeux tiennent tout d'abord à une exigence de « démocratie sociale » si l'on veut bien entendre par ce concept le fait de confier la gestion des institutions aux intéressés eux-mêmes par l'intermédiaire de leurs représentants. Mais la formation juridique au sein des instituts du travail traduit aussi une certaine conception de l'Université. En assurant la formation des militants syndicaux, l'Université devrait garantir un savoir uniforme et de qualité, quelle que soit l'appartenance syndicale des militants. À cet égard, les instituts du travail devraient pouvoir devenir des lieux intersyndicaux de formation juridique. En particulier en ce qui concerne les conseillers prud'hommes. La nature de la fonction de juge et les bonnes pratiques des juges prud'hommes au sein des Conseils invitent à une telle perspective. La position des auteurs est indirectement un élément de réponse aux préoccupations exprimées par Jacques Thibault quant à un fonctionnement des Instituts du travail respectueux des fondements et valeurs de

l'Université.

Daniel Guy et Véronique Ortiz de l'Institut Régional du Travail de Toulouse Midi-Pyrénées, spécialistes en sciences de l'éducation, proposent à la question de la spécificité de la formation syndicale universitaire une réponse de principe en actes. Pour les auteurs, il n'y a de formation économique et sociale que par son articulation à une *Recherche* permanente. La recherche est alors conçue comme un dispositif d'intervention et de formation non seulement des individus mais aussi des contextes (mis en forme) dont l'effet contribue à la trans-formation des pratiques individuelles et collectives. Leur propos est illustré par la présentation d'un projet de recherche visant la transformation des pratiques d'accompagnement et de formation des nouveaux responsables syndicaux à l'approche du départ à la retraite d'une génération de militants. Ils s'attachent à dégager, d'une part, les effets en termes de formation de la recherche et, d'autre part, les inflexions du cours de l'enquête induites par la visée pédagogique du dispositif de recherche.

La contribution d'Isabelle Rogez-Dufrenne, sociologue et chargée de mission à l'Association régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail Nord-Pas de Calais, nous entraîne hors des murs des instituts en nous ramenant à l'observation d'une situation de travail pour dégager les enjeux du développement d'une expertise syndicale dans le domaine de la gestion des entreprises et des situations de travail. Une observation des processus de décision dans un centre de conception automobile montre la prégnance des indicateurs de gestion, et comment, dans ce contexte, l'intervention des syndicats au cœur des problématiques de la performance - donc la formation des militants à ces questions - apparaît comme un des leviers possibles pour desserrer les contraintes qui pèsent sur le travail et remobiliser les collectifs d'action.

Avant de conclure, Angel Pino, Professeur à l'université Michel de Montaigne de Bordeaux, propose aux lecteurs des *Dossiers* une page d'histoire en revenant sur l'apport de Lucien LAURAT à la formation scientifique des militants, les « bâtisseurs » de la société nouvelle -socialiste. *On forme des ingénieurs, des techniciens, des médecins, des professeurs. Les écoles fonctionnent pour rendre les individus capables de mettre les forces de la nature au service de l'homme : mais aucun institut ne prépare notre génération à affronter et à résoudre la tâche la plus importante qui se soit jamais posée au genre humain : l'organisation socialiste de l'économie. Cette lacune reste à combler. Et elle sera comblée*<sup>4</sup>. Ne suffirait-il pas de substituer dans les propos de LAURAT « l'organisation équitable de l'économie » à

---

<sup>4</sup> Voir les références précises dans le texte d'Angel Pino.

« l'organisation socialiste de l'économie » pour susciter, au-delà des sensibilités politiques, l'adhésion d'une nouvelle génération de militants au développement des instituts du travail ?

En conclusion, nous témoignons de la satisfaction de l'équipe des *Dossiers des sciences de l'éducation* de pouvoir, à travers ce numéro, contribuer à une meilleure connaissance des problématiques de la formation économique, sociale et syndicale. Mais force est de constater que si les textes reçus en réponse à l'appel à communications font vivre le débat et participent du projet de refondation des instituts amorcé dès les années 2000 - 2002, ils ne s'appuient guère sur des données empiriques, des enquêtes de grande envergure. Le champ reste à défricher...

Deux notes de lecture complètent cette livraison. L'une est consacrée à la présentation et au commentaire d'un Passeport Européen de Compétences Syndicales dont le support est un CD-ROM. L'autre est consacrée à l'ouvrage que Lucie Tanguy vient de publier aux Presses Universitaires de Rennes : *Les Instituts du travail. La formation syndicale à l'université de 1955 à jours*.